

---

**PROCÈS VERBAL  
DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL  
DU 26 MARS 2025**

---

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT SIX MARS A NEUF HEURES,**

Se sont réunis en réunion ordinaire au sein de l'hôtel de Ville de la commune de Fréjus (83600), en salle Riculphe les membres du Comité syndical légalement convoqués le 20 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-sur-Mer.

**PRÉSENTS :**

**Georges BOTELLA - Christophe CHIOCCA - Guillaume DECARD - Jean-Pierre KLINHOLFF - Eve STEINMETZ - Charles MARCHAND - Mireille ANILLO - Martine BOUVARD - Michel REZK - Maxime GRILLET - Sylvie BLANC**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**Michel FLEURY - Frédéric MASQUELIER - Michel FELIX - Jean-François MOISSIN  
Jean-Luc RICHARD**

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :** Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné pouvoir de voter en son nom :

- **Isabelle MARTEL** (Pouvoir donné à **Jean-Pierre KLINHOLFF**)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christophe CHIOCCA**

.....\*.....

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu de séance du 26 février 2025,
- Etat des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations,
- Remise du livrable « communication » du S.M.G.S.E de 8 pages.

## Accueil et introduction

Préalablement à l'ouverture de la séance du Comité syndical, Monsieur le Président, Georges BOTELLA, remercie l'ensemble des participants de leur présence. Il remercie également Monsieur Christophe CHIOCCA de son accueil en salle du Conseil municipal de la commune de Fréjus.

Monsieur le Président, Georges BOTELLA, ouvre la séance du Comité Syndical à 9h00.

Monsieur le Directeur général, Guillaume JUBLOT, procède à l'appel des membres délégués.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Monsieur Michel Félix, décédé le 02 mars 2025.

Le quorum est atteint. Le Comité syndical peut valablement délibérer. Le secrétaire de séance est nommé. Il s'agit de monsieur Christophe CHIOCCA.

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, celui-ci n'appelant pas de remarques particulières.

Madame Sylvie BLANC prend la parole et demande s'il serait possible d'allonger le temps de validité du lien de téléchargement des dossiers de séance.

Madame Céline ANSELME répond en disant que les prochains dossiers du Comité syndical seront adressés en version PDF afin d'être consultables plus longtemps.

Ordre du jour n° 1	2025-006	Adoption du compte de gestion 2024 – budget principal S.M.G.S.E.
-----------------------	----------	--

**Monsieur le Président, Georges BOTELLA**, aborde le point numéro un relatif à l'adoption du compte de gestion 2024 du budget principal du S.M.G.S.E. Il précise que le compte de gestion établi par le comptable public comprend toutes les opérations constatées au cours de l'exercice budgétaire.

La lecture des opérations passées au titre de l'année 2024 n'appelle aucune observation car les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont identiques au compte administratif et au compte de gestion.

Il est proposé de constater que les chiffres qui apparaissent au compte de gestion du Syndicat établi par la Comptable Publique sont identiques à ceux du compte administratif 2024.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCLARE** que le compte de gestion du Syndicat dressé pour l'exercice 2024 par Madame Corine HUSSON, Comptable publique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ordre du jour n° 2	2025-007	Adoption du compte administratif 2024 - budget principal S.M.G.S.E.
-----------------------	----------	---

Le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement. Concernant la section de fonctionnement qui permet au Syndicat d'assurer le quotidien, elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

Le résultat d'exécution cumulé de cette section au 31/12/2024 s'établit à + 516 155,86 € compte tenu du report du résultat de 2023 de 228 790,84 €.

Les taux d'exécution pour les opérations réelles sont de 90 % en dépenses et de 101 % en recettes.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 1 057 866,49 €, soit une baisse de près de 343 600 € par rapport à l'année 2023 dont les principales concernent :

- Les charges à caractère général pour 345 444,10 € représentant 33% des dépenses réelles de fonctionnement. La principale baisse des dépenses entre 2023 et 2024 concerne ce chapitre.
- Les charges de personnel pour 547 414,23 € représentant 52 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 365 487,20 €. Elles ont augmenté de 16 % par rapport à 2023. Les deux principales recettes du Syndicat sont :

- Les participations des membres du Syndicat pour 1 304 262,54 € qui représentent 96 % des recettes réelles de fonctionnement,
- Les subventions et participations de l'Europe, de l'Etat, de la Région Sud, du Département du Var et de l'Agence de l'eau pour 52 605,31 €, soit 4 % des recettes réelles de fonctionnement.

**Monsieur le Président, Georges BOTELLA** prend la parole afin de présenter le compte administratif 2024. Certains postes budgétaires sont importants comme les charges à caractère général et plus particulièrement les charges de personnel. L'objectif est de faire des économies sur le chapitre du personnel sachant que ces charges de personnel représentent 52% du budget de fonctionnement. Pour cela, une réflexion est menée avec les services de la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur.

Malgré cela, **l'année 2024 s'est soldée par un résultat excédentaire qui a été versé à la section d'investissement**. La section d'investissement est liée aux projets du Syndicat à moyen ou long termes.

Le programme d'équipement du Syndicat s'est poursuivi en 2024, avec des résultats visibles sur différents sites. Le Syndicat souhaite poursuivre ses investissements dans des projets structurants dans les années futures.

Ainsi, le résultat d'exécution global de la section d'investissement est excédentaire de 1 144 886,90 €. Corrigé du solde des restes à réaliser, ce résultat s'établit à 1 311 766,92 € ce qui permet de réaliser des opérations concrètes.

Le taux d'exécution de cette section pour les opérations réelles est de 48 % en dépenses. Certaines opérations, notamment celles prévues au cœur du massif de l'Estérel, n'ont pu être réalisées selon la temporalité initiale. Toutefois, il y a une réelle volonté de la part du nouveau Directeur de l'Office National des Forêts à travailler en étroite collaboration avec le Syndicat.

Il est également envisagé de conventionner avec l'Office National des Forêts dans le cadre de la restauration de deux maisons forestières, par concours de baux emphytéotiques. Le Syndicat aura, à charge de les restaurer et de les aménager, uniquement pour la réalisation de points d'accueil du public (Maison de la Duchesse, Maison forestière du Malpey))  
Des pistes très intéressantes sont actuellement à l'étude en vue de restaurer ces maisons forestières, notamment par le biais de mécénat. Monsieur BOTELLA précise qu'il rencontrera prochainement des financeurs potentiels susceptibles de financer également des actions liées à la préservation de la biodiversité.

Hors les restes à réaliser, le niveau de dépenses d'équipement a atteint 987 385,90 € en 2024.

**Monsieur le Président, Georges BOTELLA**, précise que les ressources d'investissement mobilisées ont été les suivantes,

- L'excédent d'investissement de 2023 reporté pour 1 903 800,19 €, l'épargne de gestion dégagée de la section de fonctionnement de 2023,
- Les subventions des différents partenaires (Etat, Région, Département, Europe) pour 199 702 €,
- Les participations des membres du Syndicat pour 118 283 €,
- Le FCTVA pour un montant de 4 097,28 €.

L'année 2024 est marquée par un excédent de 1 311 766,92 qui sera utilisé en section d'investissement sur l'année 2025.

**Monsieur le 2<sup>e</sup> vice-Président, Guillaume DECARD**, adjoint au Maire de la commune de Saint Raphaël prend la parole et confirme que les charges de fonctionnement sont élevées. Le taux relatif aux charges de personnel est également élevé et le taux de réalisation demande à être amélioré. L'ensemble de ces critères commence à peser sur le fonctionnement de la commune de Saint Raphaël.

**Monsieur le 1<sup>er</sup> vice-Président, Christophe CHIOCCA**, adjoint au Maire de la commune de Fréjus confirme les propos de Monsieur Guillaume DECARD et ajoute que la participation demandée à la commune de Fréjus devient même problématique en termes de gestion budgétaire.

**Monsieur le Président, Georges BOTELLA** reprend la parole et dit qu'en effet des solutions doivent être trouver pour diminuer les dépenses de fonctionnement, notamment les charges à caractère général et la masse salariale. Pour le budget de 2025, le chapitre relatif aux dépenses de personnel a diminué d'environ 2% environ mais cela n'est pas suffisant. Il faut trouver d'autres pistes d'économie.

Les dépenses de personnel représentent 52% pour un Syndicat composé de 7 agents permanents contre 8 auparavant. Ce ratio est beaucoup trop élevé. Monsieur Georges BOTELLA en est parfaitement conscient et a d'ailleurs échangé avec monsieur le Maire de la commune de Saint Raphaël à ce sujet. Concrètement, il faut diminuer les charges salariales.

**Monsieur le Président, Georges BOTELLA** précise qu'à son arrivée, un nouvel emprunt a été contracté afin de mettre fin expressément au prêt relais datant de 2022. Un nouvel emprunt de 2,2 millions d'euros a servi essentiellement à réaliser des travaux sur toutes l'ensemble du territoire du Syndicat.

Il confirme les dires de Monsieur Guillaume DECARD notamment en ce qui concerne le taux de réalisation ; celui-ci devrait être de l'ordre de 80/90%. La raison principale invoquée est que l'Office National des Forêts freinait avant l'arrivée de son nouveau Directeur les réalisations en forêt domaniale.

Cependant, le plan d'actions mis en place doit être réalisé pour pouvoir valider la labellisation du massif de l'Estérel en Grand Site de France.

Il a parfaitement conscience du poids financier que représente le Syndicat pour les communes de Fréjus et de Saint Raphaël, principales contributrices, et cherche à trouver des pistes d'économie avant la fin de l'année, notamment par la diminution de la charge salariale ce qui permettra de réduire la participation des communes. D'autres pistes sont également à l'étude, comme notamment la mise en place d'un dispositif de collecte de dons au sein des commerces du territoire.

**Monsieur le 2<sup>e</sup> vice-Président, Guillaume DECARD** répond en disant qu'il est contre ce dispositif de collecte de dons et précise que la Région PACA prélève déjà la taxe de séjour. A force de ponctionner les riverains, cela peut avoir un effet négatif sur le tourisme local.

**Monsieur le Président, Georges BOTELLA** précise que ce don n'est pas obligatoire et que c'est « au bon vouloir du citoyen ». C'est une participation citoyenne.

**Madame la déléguée titulaire de la commune de Roquebrune-sur-Argens, Martine BOUVARD**, conseillère municipale à la commune de Roquebrune-sur-Argens souhaite obtenir un éclairage sur la participation financière des communes de Fréjus et Saint Raphaël.

**Monsieur le Président, Georges BOTELLA** répond que la participation financière de la commune de Fréjus s'élève à environ 524 000 € et environ 456 000 € pour la commune de Saint Raphaël.

**Madame la déléguée titulaire de la commune de Roquebrune-sur-Argens, Martine BOUVARD** indique que c'est un très bon investissement pour attirer les touristes notamment sur les périodes saisonnières et ajoute que ce n'est pas une somme considérable au regard de l'enjeu qu'est le massif de l'Estérel.

**Monsieur le Président, Georges BOTELLA** rappelle que tout le travail mené actuellement vise l'obtention du label Grand Site de France et la découverte immersive et informative du massif de l'Estérel. Le Grand Site apportera aussi une valeur ajoutée par le biais de la taxe foncière, indexée au niveau des communes ainsi qu'une augmentation des droits de mutation.

**Monsieur le 2<sup>e</sup> vice-Président, Guillaume DECARD** intervient en disant qu'il n'est pas en adéquation avec les propos avancés par Madame BOUVARD. La participation financière demandée par le Syndicat à la commune de Saint-Raphaël est considérable. Il réitère ses propos sur le poids que représente cette somme dans le budget de la commune et rappelle toute la complexité et la difficulté à trouver des financements. Il souligne également le désengagement du Conseil Régional et du Conseil Départemental et informe que cela concerne un montant de 50 millions d'euros de manque sur le budget pour l'exercice 2025.

**Madame la 5<sup>e</sup> vice-Président, Eve STEINMETZ**, souhaite clarifier les propos et questionne sur un éventuel désengagement du Syndicat. La réponse apportée est unanime, il n'en est pas question.

**Monsieur le 2<sup>e</sup> vice-Président, Guillaume DECARD** confirme qu'il votera le budget mais émet seulement des observations. **Depuis la Présidence de monsieur BOTELLA, le changement est notable et un cap a été franchi, ce qui n'était pas le cas quelques années auparavant. Il tient à saluer l'action du Président, du Directeur général et de l'ensemble de l'équipe pour le travail accompli.**

**Monsieur le Président, Georges BOTELLA** rappelle que l'ensemble des membres du Syndicat est favorable à la mise en place du Grand Site. La problématique du S.M.G.S.E. est qu'il s'inscrit actuellement dans une « entre-phase », l'Etat ne participe pas encore financièrement à la mise en œuvre du Grand Site, seules les collectivités engagées y participent activement. Le fait d'être reconnu Grand Site de France permettra au Syndicat de percevoir des subventions de fonctionnement qui pourront financer au moins deux postes de travail.

**Monsieur le délégué suppléant de la commune de Saint-Raphaël, Maxime GRILLET**, adjoint au Maire de la commune de Saint-Raphaël, prend la parole et ajoute que, dans le cadre de la gestion des communes forestières du Var, il y a une initiative au niveau de l'entrée des pistes d'améliorer la communication, la signalétique, la prévention des incendies, la géolocalisation, les zones de battues, la mise en place de dons auprès des commerçants, la mise en place de QR code et souligne que le massif de l'Estérel avec le Syndicat pourrait s'inscrire comme pilote sur l'ensemble de ces sujets.

**Monsieur le Président, Georges BOTELLA** répond que c'est une très bonne idée et qu'il faut rapidement la mettre en application.

**Monsieur le Président, Georges BOTELLA** précise que lorsque le territoire sera labellisé « Grand Site de France », il pourra être envisagé de faire appel à du mécénat, et ainsi se rapprocher de grandes entreprises pour financer une partie du budget du Syndicat comme c'est le cas dans les Gorges du verdon. Cette participation financière intègrerait a section fonctionnement du budget.

**Madame la déléguée titulaire de la commune de Roquebrune-sur-Argens, Martine BOUVARD** intervient et dit que c'est un projet porteur, structurant et note tout le travail qui a été fait jusque-là.

**Monsieur le 1<sup>er</sup> vice-Président, Christophe CHIOCCA** intervient et dit qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir, il souhaitait simplement signaler la participation financière élevée des membres et comment il était possible d'améliorer la situation.

**Monsieur le délégué suppléant de la commune de Saint-Raphaël, Maxime GRILLET** prend la parole et confirme que le budget de fonctionnement est élevé. Il demande s'il ne serait pas possible d'y apporter des arbitrages dès cette année pour le revoir à la baisse.

**Monsieur le Président, Georges BOTELLA** répond le Budget primitif va être voté, cependant il est assez confiant pour trouver d'autres recettes. Les frais de fonctionnement doivent continuer à être suivis de manière détaillée en envisageant les coupes budgétaires nécessaires. Au niveau des charges de personnel, il y a des dépenses incompressibles comme par exemple l'augmentation de 3 points des caisses de retraites.

**Madame la Directrice adjointe, Coryse TOURDOT** demande à avoir la parole pour apporter un éclairage sur la section de fonctionnement de ce budget qui, comme elle le rappelle, est composé de différents chapitres. Elle rappelle que le Syndicat arbore un territoire de plus de 30 000 hectares à gérer avec une équipe de 7 agents et le syndicat a validé un programme d'actions en vue d'obtenir le label Grand Site de France qui est très ambitieux, avec des actions à mener de front de manière concomitantes et simultanées.

Par ailleurs, cette section de fonctionnement laisse apparaître des dépenses qui sont en lien direct avec le projet de labellisation comme notamment le renouvellement de l'opération « navette de Estérel » qui a fait l'objet d'un débat en Comité syndical lors du débat d'Orientation budgétaire.

Le volet « Communication » est important puisqu'il englobe

- la réalisation d'un livret distribué à l'assemblée délibérante,
- la présence, de plus en plus récurrente du Syndicat lors de fêtes organisées par les membres (Ex : Fête 100% nature, journée OLD aux Adrets de l'Estérel),
- le renouvellement de la Fête de l'Estérel.

Par ailleurs, de nouvelles études ont été inscrites au chapitre 011 notamment un plan paysage sous-marin. Lors du passage en commission, le travail mené sur le volet terrestre du massif de l'Estérel a été reconnu mais il reste à étudier et à développer toute la partie marine.

Par ailleurs, elle précise que les participations contractées l'année dernière ont permis de dégager une épargne brute positive, ce qui n'était pas le cas en 2023 et qu'un virement en



section d'investissement a pu être réalisé. Pour revenir au taux de réalisation qui est assez faible, la décision a été prise de liquider l'emprunt de 2 200 000 € (600 000 € de remboursement d'emprunt relais et 1 600 000 € dévolus aux actions d'investissement dans le cadre du label) de manière intégrale mais il sera, bien évidemment consommé sur plusieurs années. Donc, il est, tout à fait normal, d'avoir un taux de réalisation faible les premières années qui augmentera au fur et à mesure des années. Ces virements de la section de fonctionnement vers la section d'investissement témoignent de la bonne santé du Syndicat et sont assez confortables. Ils permettent également de se constituer des possibilités d'investissement pour le futur.

**Madame la déléguée suppléante de la commune de Saint-Raphaël, Sylvie BLANC** intervient et dit qu'elle doit quitter la séance étant attendue au sein d'une autre réunion. Monsieur Georges BOTELLA accepte le départ de Madame BLANC.

Il est rappelé que lors du vote du compte administratif, le Président qui a exécuté le budget peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote,

**Monsieur le 1<sup>er</sup> vice-Président, Christophe CHIOCCA** est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif de l'exercice 2024,

**Monsieur le Président, Georges BOTELLA**, se retire pour laisser la présidence à Monsieur CHIOCCA afin de procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2024.

Le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par l'ordonnateur, peut se résumer de la manière suivante :

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE (+ ou -)</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2024	1 087 626,75 €	1 374 991,77 €	+ 287 365,02 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		228 790,84 €	+ 228 790,84 €
	<b>Résultat à affecter</b>	<b>1 087 626,75 €</b>	<b>1 603 782,61 €</b>	<b>+ 516 155,86 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2024	1 110 886,20 €	351 972,91 €	- 758 913,29 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)		1 903 800,19 €	+ 1 903 800,19 €
	<b>Solde global d'exécution</b>	<b>1 110 886,20 €</b>	<b>2 255 773,10 €</b>	<b>+ 1 144 886,90 €</b>
<b>TOTAL fonctionnement et investissement</b>	<b>Solde global d'exécution de l'exercice</b>	<b>2 198 512,95 €</b>	<b>3 859 555,71 €</b>	<b>+ 1 661 042,76 €</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12/2024</b>	Fonctionnement			+ 0,00 €
	Investissement	212 027,80 €	378 907,82 €	+ 166 880,02 €
<b>Résultats cumulés 2024 (y compris les restes à réaliser)</b>		<b>2 410 540,75 €</b>	<b>4 238 463,53 €</b>	<b>1 827 922,78 €</b>

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2024 du budget du S.M.G.S.E.,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**VOTE** le compte administratif et **ARRETE** les résultats de l'exercice 2024 du budget du S.M.G.S.E., tels que résumés ci-dessus.

Le service Communication de la commune de Fréjus propose de prendre quelques photos et de faire un post réseaux sociaux de cette séance, ce qui est accepté par l'assemblée.

Ordre du jour n° 3	2025-008	Affectation du résultat de l'exercice 2024 - budget principal S.M.G.S.E
-----------------------	----------	---

**Monsieur le Président, Georges BOTELLA** reprend la parole. Les comptes de l'exercice 2024 étant définitivement arrêtés après les votes du compte administratif et du compte de gestion, il convient d'adopter une délibération d'affectation du résultat.

La décision d'affectation porte sur le résultat cumulé de la section de fonctionnement, constaté à la clôture de l'exercice 2024, soit 516 155,86 € et de le verser sur la section d'investissement, tout en sachant que la section d'investissement fait également ressortir un excédent de financement 1 311 766,92 €.

<b>A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</b>	287 365,02 €
<b>B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</b> Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	228 790,84 €
<b>C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>516 155,86 €</b>
<b>D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1 (précédé de + ou -)</b> D 001 (besoin de financement)..... R 001 (excédent de financement).....	1 144 886,90 €
<b>E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1</b> Besoin de financement..... Excédent de financement.....	166 880,02 €
<b>F) BESOIN DE FINANCEMENT (D+E)</b>	

<b>DECISION D'AFFECTATION</b> (pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus)	<b>516 155,86 €</b>
<b>G) AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en Investissement</b> = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002</b>	<b>516 155,86 €</b>

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ADOpte** et **APPROUVE** l'affectation définitive des résultats 2024 du budget du S.M.G.S.E comme indiquée ci-dessus.

Ordre du jour n° 4	2025-009	Adoption du Budget Primitif 2025 - S.M.G.S.E
-----------------------	----------	--

**Monsieur le Président, Georges BOTELLA** présente le budget primitif de l'exercice 2025. Il fait état des recettes de fonctionnement. Celles-ci sont estimées pour 2025 à 1 340 214,14 €, soit une baisse de 7 605,02 € (-1%) par rapport au budget 2024.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 1 135 020 € en 2025, soit une baisse de 39 380 € (-3%) par rapport au budget 2024.

Il rappelle que des pistes d'économie ont été suivies notamment en matière de location des locaux. Le Syndicat a réalisé une économie de 23 000 € grâce au déménagement au sein des nouveaux locaux de la Résidence Natura Parc.

Il informe l'assemblée que la maison forestière du Dramont a été mise en vente, celle-ci étant située sur la commune de Saint-Raphaël. Le Syndicat pourrait se positionner pour acquérir ce bien immobilier afin d'y installer son siège social, via un mécénat.

En ce qui concerne les charges du personnel, le budget alloué a été maintenu, malgré l'augmentation de 3 points des cotisations CNRACL et la mise en place de la prévoyance. Une baisse de 2% est constatée vis-à-vis de l'année 2024. Un travail sur les frais de personnels reste toutefois à mener.

L'objectif serait de retravailler le budget pour trouver d'autres économies.

Concernant l'investissement, le programme d'investissement demeure important avec une enveloppe dédiée aux opérations d'équipement de **2 110 000 euros**, hors restes à réaliser de l'année 2024.

Les principales opérations sont les suivantes :

OPERATION 24007 PROGRAMME DE TRAVAUX DFCI 2024	381 600,00
OPERATION 945 ITINERAIRES	335 000,00
OPERATION 24001 ROUTES INTERIEURES AU MASSIF ET MISE EN DEFENS	312 500,00
OPERATION 946 SIGNALETIQUE	200 000,00
OPERATION 949 PORTES SECONDAIRES	110 000,00
OPERATION 24006 TRAVAUX DFCI INTEMPERIES 2024	75 000,00
LOGICIELS FINANCES ET RH	55 000,00
OPERATION 928 MALPEY	55 000,00
MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES (DONT RENOUVELLEMENT ECO-COMPTEURS)	46 500,00
OPERATION 24002 ZONE ACCUEIL BLAVET	30 500,00
OPERATION 943 ZONE ACCUEIL GRATADIS	10 000,00
OPERATION 24003 PROGRAMME SERVITUDES DFCI 2020-2023	5 556,20
RESERVES TRAVAUX	490 116,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 106 772,20</b>

**Madame la Directrice adjointe, Coryse TOURDOT** prend la parole et précise qu'un appel de fonds prévisionnel a été adressé par courriel aux services finances des communes. La participation réelle sera en légère diminution au regard de cette participation prévisionnelle envoyée.

Certains membres demandant à avoir la pleine transparence en matière de participation financière, elle questionne l'assemblée délibérante quant à un accord collectif pour diffuser ces éléments.

**Monsieur le Président, Georges BOTELLA** répond qu'il est tout à fait envisageable de communiquer les participations financières de l'ensemble des membres.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ADOpte** le budget primitif du S.M.G.S.E. pour l'exercice 2025, en équilibre réel et sincère, tel que résumé ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections,

Pour conclure, **Monsieur le Président, Georges BOTELLA** ajoute qu'il sera particulièrement vigilant quant à l'exécution de ce budget. Ce sujet pourra faire l'objet d'un point d'étape ou d'une réunion de bureau politique avec les élus afin que chacun puisse être au courant des avancées et/ou des éventuels arbitrages.

Ordre du jour n° 5	2025-010	Mise en place d'un dispositif de collecte de dons dans les commerces du territoire
-----------------------	----------	--

**Monsieur le Président, Georges BOTELLA** présente le dispositif de collecte de dons dans les commerces du territoire. Le Syndicat souhaite mobiliser les visiteurs et acteurs économiques locaux en leur permettant de contribuer directement au financement des projets du territoire.

Le prestataire HEOH PAYMENTS a été désigné pour assurer la collecte des dons via les terminaux de paiement des commerces partenaires, le reversement des fonds collectés au Syndicat, après déduction des frais de service, et la gestion de la relation avec les commerces participants.

Ce dispositif de collecte de dons sera déployé dans les commerces du territoire du Grand Site, en ciblant particulièrement les zones à forte fréquentation touristique. Les fonds collectés permettront de soutenir des actions concrètes de protection de l'environnement, de restauration paysagère et de sensibilisation des publics.

Il précise que Monsieur le Président d'Estérel Côte d'Azur agglomération est d'accord pour la mise en place de ce dispositif et pense que c'est une bonne idée. Madame la Directrice de Cabinet d'Estérel Côte d'Azur agglomération, Valérie ALLEGRE, a confirmé que c'était un dispositif intéressant. Afin d'expliquer l'intérêt de ce dispositif et sa mise en place au sein de leurs commerces, les commerçants seront approchés par le Syndicat. C'est un vrai travail de communication qui débute.

**Monsieur le 2<sup>e</sup> vice-Président, Guillaume DECARD** prend la parole et indique le problème de temporalité entre la mise en place de ce dispositif et la réalisation des travaux de la promenade des baigneurs.

**Monsieur le Président, Georges BOTELLA** propose que ce dispositif soit mis en place après la saison touristique ou sur des territoires non impactés par les travaux de la promenade des baigneurs. Finalement, l'assemblée délibérante valide la réalisation de cet essai sur les communes de Théoule-sur-mer et Saint-Raphaël (secteur Agay).

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention entre le S.M.G.S.E et HEOH PAYMENTS pour la mise en place du dispositif de collecte de dons via les commerçants partenaires,

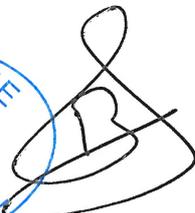
**DÉSIGNE** Madame Céline ANSELME comme référente comptable pour le suivi du dispositif,

**APPROUVE** les modalités de mise en œuvre du dispositif telles que présentées,

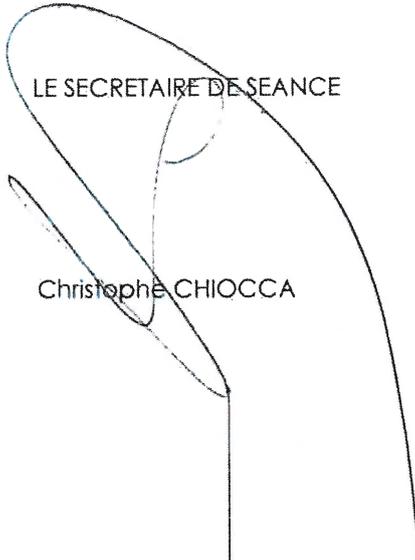
**AUTORISE** Monsieur le Président du S.M.G.S.E à prendre toutes dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fréjus, le 26 mars 2025.

LE PRÉSIDENT,

  
SYNDICAT MIXTE  
DU  
GRAND SITE  
DE L'ESTÉREL  
Georges BOTELLA

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

  
Christophe CHIOCCA